

HONORAIRES TRANSACTION TTC

PRIX DE VENTE BIENS RESIDENTIELS LOGEMENTS / TERRAINS / GARAGES / DEPENDANCES	HONORAIRES TTC TVA aux taux en vigueur de 20% incluse	PRIX DE VENTE DE BIENS PROFESSIONNELS LOCAUX COMMERCIAUX / FONDS DE COMMERCE / BUREAUX / DROIT AU BAIL	HONORAIRES Hors Taxes Sur la base du net vendeur
Jusqu'à 50 000€	Forfait 4 500€	Prix Net Vendeur	10%
De 50 001€ à 100 000€	9%	<i>Honoraires à la charge de l'acquéreur</i>	
De 100 001€ à 150 000€	8%	<i>Honoraires au 01/01/2025</i>	
De 150 001€ à 200 000€	7.5%		
200 001€ à 250 000€	7%		
251 001€ à 300 000€	6.5%		
300 001€ à 400 000€	6%		
400 001€ à 500 000€	5.5%		
500 001€ et au-delà	5.0%		

Honoraires au 01/01/2025

*Grille d'honoraires à la charge du vendeur. Dans le cadre d'un mandat de recherche ou d'un mandat de vente pour une succession, les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.
En cas de délégation de mandat les honoraires sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial. Estimation 150€ TTC offerte dans le cas d'une signature d'un mandat de vente dans les 6 mois.*

HONORAIRES LOCATION TTC

BIENS A USAGE D'HABITATION NUS OU MEUBLES (soumis à la loi du 6 juillet 1989)	HONORAIRES TTC* BAILLEUR	HONORAIRES TTC* LOCATAIRE
Entremise et négociation	Forfait 60€ TTC	
Promotion du bien / Recherche de locataires / Visites / Constitution du dossier / Rédaction de Bail	Zone tendue 10€ / m ² Zone non tendue 8€ / m ²	Zone tendue 10€ / m ² Zone non tendue 8€ / m ²
Etats des lieux (Entrée et Sortie)	3€ / m ²	3€ / m ²

TVA au taux en vigueur de 20% incluse*

Honoraires au 01/01/2025

HONORAIRES DE GESTION

BIENS A USAGE D'HABITATION NUS OU MEUBLES (soumis à la loi du 6 juillet 1989)	HONORAIRES TTC* BAILLEUR
Gestion Locative	8.4% TTC du loyer charges comprises
Assurance loyers impayés (optionnelle)	2.6% TTC du loyer charges comprises
Frais Administratifs	3.60€ TTC / mandat / mois
Synthèse annuelle de la gestion pour la déclaration des revenus fonciers	90€ TTC
Représentation du bailleur à l'assemblée générale de copropriété	75€ TTC / Heure
Faire exécuter tous travaux importants ou intervention nécessaire, d'entretien courant ou non, après accord écrit du mandant (montant supérieur à 400€ HT)	75€ TTC / Heure
Gestion des sinistres et suivi contentieux	75€ TTC / Heure

TVA au taux en vigueur de 20% incluse*

Honoraires au 01/01/2025

Il est précisé que le barème d'honoraires affiché ci-dessus mentionne les tarifs maximums pratiqués par ORPI Le Cap Immobilier en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière